

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 66 (1978)

Heft: [5]

Artikel: Neuchâtel

Autor: Humbert-Droz, Jenny / Jaccard, Michèle

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-275245>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'un canton à l'autre

admet un nombre X d'enfants par commune, dont 50% de filles et 50% de garçons.

C'est normal, dites-vous? Mais savez-vous qu'à cet âge, les filles ont de bien meilleurs résultats scolaires que les garçons, donc **on ferme la porte des études secondaires à un certain nombre de filles plus capables** que les derniers garçons admis.

Et si c'était l'inverse, ont demandé quelques parents étonnés? Si les garçons de 11 ans étaient meilleurs élèves que les filles, tiendrait-on tant que ça à maintenir cette proportion de 50% d'enfants de chaque sexe? Il y a fort à parier que non!

Simone Chapuis

Nouvelle consultation à Yverdon

La section vaudoise de la Fédération Romande des Consommatrices ouvre un nouveau bureau «*Consommateurs-informations*». Il sera ouvert le jeudi de 8 heures à 11 heures au 2^e étage de l'Hôtel de Ville. Entrée: rue du Four 1. Tél.: 21 21 22.

Neuchâtel

Au Centre de Liaison

Une assemblée générale encourageante et instructive

Le rapport d'activité présenté par la présidente, Mme Denise Ramseyer, relève que, par ses activités variées, le Centre s'est mieux fait connaître tant du public que des autorités. Celles-ci, par la voie du Conseil d'Etat, s'informent de son opinion touchant des sujets très divers en cours d'examen (censure cinématographique, horaire des CFF, initiative sur l'égalité des droits entre hommes et femmes, etc.), d'où tâche pour le Centre d'inviter ses membres à creuser ces questions. Deux membres du Centre ont été nommés dans des commissions cantonales au service de l'Etat. Au niveau du public, les consultations juridiques, assumées depuis plus de quinze ans par Me Claudine Gabus, sont bien suivies et les cours ORPER (orientation personnelle), tout en restant discrets, sont les bienvenus aux femmes en quête d'aide et de contact personnel pour résoudre leurs problèmes, gagner la confiance en soi et prendre conscience de ce qu'elles peuvent. Les finances du Centre se portent bien et ses effectifs augmentent. Il enregistre à cette heure l'adhésion de trois nouvelles associations, la section neuchâteloise de la FRC, les Soroptimistes de La Chaux-de-Fonds, la section cantonale de l'ADF, ainsi que l'inscription de onze nouveaux membres individuels.

Les questions statutaires réglées (reconduction du comité et réélection de la présidente, création d'une commission économique et juridique, etc.), l'assemblée suivit avec beaucoup d'attention et d'intérêt l'exposé très substantiel de Mme G. Girard-Montet sur la **Charte sociale européenne**.

Cette Charte, relativement peu connue, se trouve actualisée par sa mise en consultation auprès des partis et associations intéressés. Il importe que les associations féminines s'en occupent et donnent leur avis. Eminemment dynamique, elle peut servir d'instrument à la construction européenne, car elle a été conçue dans l'espoir de contribuer à un relèvement progressif de la protection sociale en Europe. A ne pas confondre avec la **Convention européenne des Droits de l'Homme** qui, elle, traite des **droits civils et politiques**, tandis que la **Charte sociale européenne** concerne uniquement les **droits économiques et sociaux**. Elle énumère 19 droits fondamentaux qui sont soumis à l'approbation des Etats contractants. En raison des différences de systèmes gouvernementaux en vigueur parmi ces derniers, l'obligation ne leur est pas faite d'observer d'entrée **toutes** les dispositions de la Charte, toutefois, en tout cas, un nombre limité, soit cinq des sept articles jugés obligatoires qui tiennent lieu de lignes directrices pour les parties contractantes. Tous les deux ans les Etats engagés doivent répondre à un questionnaire élaboré par le Conseil de l'Europe sur l'application faite des principes qu'ils ont acceptés. Le contrôle et l'appréciation des rapports passent successivement par quatre organes des institutions européennes. Cette estimation n'a pas de conséquences judiciaires, mais peut

être considérée comme une pression morale sur les parties contractantes, car plusieurs ont déjà été amenées à modifier certains articles de leur législation. Disons à ce chapitre que l'Italie se trouve en très mauvaise position, n'ayant encore accepté aucun des principes de la Charte.

Quant à la Suisse, elle ne peut souscrire à l'art. 5 (droit syndical) qui implique le droit de grève que notre législation ne reconnaît pas. De plus, dans les milieux patronaux de chez nous, des pressions sont exercées contre la ratification de la Charte et ses dispositions de contrôle qui garantissent le dialogue entre partenaires sociaux. En revanche, pour le monde du travail, la Charte sociale européenne incarne un grand espoir. Pour les femmes aussi elle doit être un encouragement. Elle sanctionne à l'art. 1 le **droit au travail**, à l'art. 2 le **droit à des conditions de travail équitables**, à l'art. 4 le **droit à une rémunération équitable**, pour tous sans distinction de sexe, en faisant valoir au par. 3 le **droit des travailleurs masculins et féminins à une rémunération égale pour un travail de valeur égale**. La notion «*travail de valeur égale*» introduit une conception nouvelle très importante de l'évaluation du travail, p.ex. le travail d'une dentellière pourrait équivaloir celui d'un camionneur (dextérité manuelle = force physique. Mais comment va-t-on résoudre cette difficile équation?) A l'art. 7 la Charte prescrit le **droit des enfants et adolescents à la protection**, à l'art. 8 le **droit des travailleuses à la protection**, à l'art. 10 le **droit à la formation professionnelle**, à l'art. 12 le **droit à la sécurité sociale**, à l'art. 17 le **droit de la mère et de l'enfant à une protection sociale et économique**, etc. Or il se trouve que seuls 12 pays disposent d'une loi sur la rémunération du travail, et que deux seulement en ont une sur l'égalité de rémunération entre hommes et femmes. Il n'en reste pas moins que la Charte sociale européenne représente pour la femme en général, pour la femme au travail en particulier, un soutien de poids extrêmement précieux dans la reconnaissance et la ratification des droits économiques et sociaux. Elle est certes l'une des entreprises les plus ambitieuses du Conseil de l'Europe.

Consommez-vous des médicaments ? Peu ? Beaucoup ?

Question de haute actualité, intégrée au secteur santé dont le coût élevé préoccupe chacun. La section neuchâteloise de la FRC et plus spécialement ses deux groupes des Montagnes neuchâteloises s'en sont saisis pour dresser un questionnaire en 14 points, base d'une enquête à domicile dont les résultats, bien ordonnés, ont fait l'objet d'une conférence de presse à La Chaux-de-Fonds. Sans reprendre en détail les conclusions tirées de 400 questionnaires rentrés, dont la presse et la radio se sont déjà faites l'écho, il est intéressant de relever que les résultats des trois régions consultées coïncident en général dans les pourcentages et peuvent servir de référence au sérieux de l'enquête, bien qu'elle n'ait aucune prétention de valeur scientifique. Elle a démontré que les personnes âgées consomment des médicaments en quantité supérieure, que 1/4 seulement des personnes interrogées ont dit ne pas consommer régulièrement des médicaments, alors que 175 personnes sur les 400 ont affirmé être consommateurs réguliers, que les femmes qui remplissent la double fonction de ménagères et salariées n'utilisent pas plus de médicaments que celles qui restent chez elle. En outre, les médicaments les plus en vogue sont les analgésiques (tranquillisants, somnifères, etc.), puis viennent ceux qui agissent sur les affections cardio-vasculaires, en troisième rang, les médicaments pour l'appareil digestif, laxatifs en majorité. L'enquête n'était pas dirigée **contre** les médicaments. Elle avait pour but d'inviter chacun (patients, médecins, pharmaciens) à vaincre le gaspillage des médicaments et à réduire leur consommation. Un postulat qui découle logiquement de cette enquête : l'inscription sur les emballages de la date limite de consommation — postulat qui pourrait convenir à la FRC.

Encore les pensions alimentaires

A la session extraordinaire du Grand Conseil, en février, Mme Marcelle Corswant a demandé au Conseil d'Etat une information sur l'état du projet d'aide par le canton au recouvrement des pensions alimentaires, projet qui sommeille depuis 1971.

Jenny Humbert-Droz

D'un canton à l'autre

Une lettre de l'Association neuchâteloise pour les droits de la femme

Madame,

Réanimée, restructurée, ambitieuse, la section ADF de Neuchâtel tient à manifester son existence en vous informant du programme qu'elle a mis sur pied pour l'année en cours, un programme qui, bien que loin d'être complet, témoigne d'une certaine présence dans la cité.

Précisons tout d'abord qu'un comité de coordination a été créé en novembre 1977. Composé de quatre membres qui ont pour noms Jacqueline Michaud de Bôle, Erika Borel d'Auvernier, Danièle de Montmollin de Neuchâtel et Michèle Jaccard de Peseux, ce comité convoque une fois par mois les membres de la section.

En janvier, un cours d'expression orale a débuté avec la collaboration de Mme Madeleine Joye de Fribourg. Dans le courant du mois également une rencontre ADF-MLF a eu lieu avec comme thème des questions posées à un médecin. En février, la rédaction d'un bulletin trimestriel d'information a été décidée.

Le deuxième trimestre verra la mise sur pied d'une conférence publique sur le thème de l'assurance invalidité. Enfin, à plus longue échéance, la section se propose de participer à des comptoirs ou expositions commerciales régionales au moyen d'un stand d'information.

L'ADF de Neuchâtel, forte d'une vingtaine de membres féminins et masculins est une section qui bouge. Nous tenions à vous en faire part.

Pour le comité :
Michèle Jaccard

Valais

Le premier Salon des artistes valaisannes Galerie Grande Fontaine, Sion

La Galerie de la Grande Fontaine, à Sion, a offert ses cimaises aux femmes peintres du pays. Ce fut, du 11 mars au 8 avril, le premier Salon des artistes valaisannes.

Jeunes talents ou peintres confirmés, elles furent onze à répondre à l'invitation et à exposer dessins, aquarelles, huiles, mosaïques et lithographies.

Samedi, bien des œuvres avaient déjà quitté les lieux. Un succès. *Mirza Zwissig* qui pratique l'abstraction géométrique, propose la formule d'une «idée plastique» à plusieurs variantes, étude rigoureuse de figures dans un plan.

Liliane Fuchslin demeure fidèle à sa perception qu'elle transcrit en touches légères d'aquarelle, paysages d'eau et de verdure où souffle la fraîche haleine du printemps.

Rondes collines glacées où s'attardent les lueurs du couchant, et marquées de passages insolites, nappe de brouillard opaque que veille un renard accroupi et d'où surgit, fantomatique, le visage d'une femme-chat qui ressemblerait à l'artiste, *Simone de Quay* nous entraîne dans le sillage de ses rêves.

Les paysannes et paysans de *Jeannette Antille* vivent les travaux et les jours au lent rythme des saisons, dans un univers aux lignes douces, aux tons chauds, irradié de lumière. Paisibles scènes bucoliques, précieusement enchassées dans de lourds encadrements.

Christiane Zufferey travaille ses huiles en pleine pâte, avec des reliefs, des rugosités et de profonds cernes noirs, paysages et natures mortes où s'exprime un tempérament généreux.

L'ai-je entendu, l'ai-je inventé, le silencieux appel des solitaires de *Babette Olsommer*, prisonnières d'un monde cloisonné aux bleux nocturnes... et saisi la parole de ce bref poème : gris et beiges, rien n'appuie ni ne pèse, l'imaginaire affleure ?

D'une même poussée, fantastique et vigoureuse, plantes et tours étièrent leurs tiges creuses et leurs frondaisons bizarres, dans les dessins de *Rosepraz*.

Rose-Marie Grichting fige, de son trait, l'élan de la vague que l'œil scrute suivant les méandres du burin. Miniatures précises et pures, variations subtiles de lignes et de teintes.

C'est avec les pierres de moraines ou les galets du Rhône et des côtes normandes de tous les tons de gris : bleutés, verdâtres, ocres, bruns, soudain blanc pur ou noirs, polis ou aigus, que *Lor Olsommer* compose ses harmonies méditatives.

Bouquets, oiseaux, promenades urbaines, *Mizette Putallaz* recrée une vision contemplative, décantée de toute anecdote. Seul l'essentiel demeure, formes et plans reconstruits en demi-teintes où chante une note de vermillon et luit quelque reflet d'opale : silence et plénitude.

Falaises, gouffres, roches, failles ne sont que prétextes. L'espace pictural de *Simone Guhl* est animé de puissantes tensions, de forces dynamiques en équilibre, de rythmes scandés qui éclatent en de multiples facettes : mouvement et vie.

Richesse et diversité des paysages intérieurs que chacune explore avec une patiente ferveur.

Brève rencontre de ces chercheurs solitaires qui se sont reconnues et que les gens ont aimées.

Françoise Bruttin

Genève

« Le centre de liaison des associations féminines genevoises a tenu son assemblée générale au cours de laquelle les 13 membres du comité et la présidente, Mme R. Chambordon-Junod, ont vu leur mandat confirmé pour une nouvelle période de 3 ans.

Deux nouvelles associations ont adhéré au centre, l'association suisse des sages-femmes, section de Genève et l'association des mères chefs de famille, ainsi que deux membres individuels. Le centre compte actuellement 39 associations-membres et 43 membres individuels.

Par l'intermédiaire de ses membres travaillant dans la commission juridique, dans les groupes ORPER et dans l'association pour les droits de la femme, le centre de liaison s'est préoccupé d'un certain nombre de problèmes et a pu diffuser les informations concernant :

- les consultations fédérales au sujet de certains projets de loi ou de révisions d'articles constitutionnels
- la réinsertion sociale des femmes par des techniques de groupes, afin de permettre à des femmes de prendre conscience d'elles-mêmes et de mieux se situer dans leur contexte familial et social
- les droits et les obligations des femmes dans la sécurité sociale
- la formation civique par le moyen de cours publics
- l'aide en cas de difficultés par des consultations juridiques gratuites

Après avoir été consulté sur le nouveau droit du mariage et des régimes matrimoniaux, le centre de liaison va s'attacher maintenant à l'étude de l'initiative sur l'égalité des droits entre hommes et femmes et au projet de révision de la Constitution fédérale et s'informer également des discussions concernant les propositions pour une nouvelle assurance maternité. »

Jacqueline Thévoz, collaboratrice de « Femmes suisses », vient de se voir décerner la médaille d'argent de l'Académie « Arts-Sciences-Lettres » de Paris, pour le manuscrit de son roman « Le château de Paradis ».

Betty Amstutz, peintre et poète

expose à la Villa Edelstein à Genève.

Peintre et poète, Betty Amstutz est également musicienne. Dès l'âge de six ans, elle étudie simultanément le piano et le violon dans l'intention de se consacrer entièrement à la musique. Cependant, malgré des études musicales très approfondies, c'est la peinture qui deviendra sa véritable vocation.

Ecoutez, le vent passe et l'heure coule en pluie de feu sur la mer ...
« le bleu infini ne connaît pas les signes magie des temps, nulle justification, aucune trace ... »

La musique qui fut son premier moyen d'expression ne cesse pourtant de la hanter. Vivaldi, Bach ou Stravinsky demeurent la toile de